

**Groupe de travail : « Objectif long terme » du site Natura 2000
« Île de Groix »
Compte rendu du 02 mai 2016**

Le 2 mai 2016 s'est tenue de 14H à 17H15, dans la salle des fêtes de la commune de l'île de Groix, le groupe de travail portant sur la définition des objectifs long terme de la partie marine du site Natura 2000 « Île de Groix ».

Présents :		
HESS Jean-Marc	:	Commune de Groix / Conseillé municipal de l'opposition - CDPMEM 56
PAILLAT Gilles	:	DREAL Bretagne / Chargé de mission Natura 2000
CAPLANNE Sophie	:	Agence des aires marines protégées - Antenne Atlantique / Chargé de mission Natura 2000 Morbihan
CASABONNET Hugues	:	Agence des aires marines protégées - Antenne Atlantique / Chargé de mission Natura 2000 Morbihan
RIO Annie	:	Bretagne Vivante / Vice-présidente
CROUZET Jean-Michel	:	Club de plongée SUBAGREC
GUILLARD Sébastien	:	DDTM 56 / Service biodiversité
DESDOIGT Jean-Yves	:	Bretagne Vivante
BADOUEL Charlotte	:	Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne sud
CLAUDEL Patrick	:	Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN) du Morbihan
BIHAN Thierry	:	Commune de Groix / Conseiller délégué chargé de la culture, du patrimoine et de l'écomusée
SAMZUN Jean-Gabriel	:	ISMER
MAINGUY Christelle	:	Région Bretagne - antenne portuaire et aéroportuaire de Lorient
LEMARER P-G	:	Région Bretagne - antenne portuaire et aéroportuaire de Lorient
MARION Gaëlle	:	DCNS Lorient

Documents en téléchargement sur le site Internet http://groix.n2000.fr/COPIL_2015_05_20 :

- Présentation power point de l'Agence des aires marines protégées
- Tableaux de bord des enjeux de conservation de la partie marine du site (Excel et pdf)

Thierry Bihan introduit la réunion en rappelant l'objet du Groupe de travail qui vise à définir les objectifs à long terme du site Natura 2000 et souhaite un bon travail aux participants.

En l'absence de Typhaine Delatouche, le groupe de travail ne traitera que de la partie marine du site.

1) Présentation AAMP (Sophie Caplanne) et discussions :

- Rappel du calendrier d'élaboration du DOCOB,
- Proposition de programme du GT (rappel de la méthode ; proposition de travail en petits groupes ; retour en plénière et échanges sur les tableaux de bord proposés),
- Rappel sur la démarche « Tableau de bord », les différentes notions et focus sur les objectifs long terme et les niveaux d'exigence.

Suite au rappel de la démarche « tableau de bord » et des notions qu'elle intègre, l'UNAN 56 relaie un communiqué de M. Pajot du Conseil départemental 56, tout en indiquant qu'elle adhère aux remarques formulées (par mail) ci-dessous :

- « d'après la directive 92/43/CEE qui institue et précise la gestion de ces zones ZSC, il est clair que si son objectif est « la préservation, la protection et l'amélioration de l'environnement y compris la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages » et « que le but principal de la présente directive est de favoriser la biodiversité », elle précise aussi en son article 2 alinéa 3, que cet objectif doit être mis en œuvre « tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, elle contribue à l'objectif général, d'un développement durable... »
- la rédaction doit être en termes relatifs et non absolus : exemple : non pas GARANTIR un objectif mais progresser vers ce même objectif, ou encore INTEGRITE : signification d'un tel terme et moyen pour mesurer et garantir cette intégrité !
- les OLT ne doivent pas être trop précis notamment pour être adaptables dans le temps, en fonction des évolutions mesurées de l'indicateur d'état concerné et de l'amélioration des connaissances générales,
- les indicateurs de cette PROGRESSION VERS ... doivent être mesurables (ce qui n'est pas simple) car ils visent à vérifier/prouver la pertinence des mesures prises ».

L'AAMP rappelle que les activités sont bien prises en compte dans l'élaboration du DOCOB, et ce à différentes étapes :

- l'état initial du site présente un volet dédié aux activités : chaque activité a fait l'objet d'une description des pratiques au sein du site et des aspects socio-économiques qui y sont liés. Ce travail a été mené en lien avec les usagers ou leurs représentants et validé lors des groupes de travail dédiés ;
- en accord avec la méthode présentée, les activités seront à nouveau prises en compte lors de la définition des objectifs opérationnels (OO) du site. Il s'agira d'identifier préalablement les facteurs d'influence (qu'ils soient positifs ou négatifs) en susceptibles de venir influencer l'atteinte des OLT, puis de dégager les OO. Dans la continuité, la définition des actions et des mesures de gestion seront conduites au regard des activités en présence et dans la cadre de la concertation menée. Il s'agira de prendre en compte les caractéristiques locales de ces activités (type de pratique, aspects socio-économique, mode de gestion et réglementation existants ou toutes autres informations pertinentes) afin de répondre de manière adaptée aux enjeux et OLT.

Comme cité et défini par la directive, celle-ci « a pour objet de contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore ». « Les mesures prises visent à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable » des habitats et des espèces. « Les mesures de la directive tiennent compte des exigences économiques sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales ».

Les objectifs à long terme (OLT) sont alors définis en accord avec l'objet de la directive et à l'échelle de plusieurs plans de gestion (10/15 ans) pour lesquels des résultats sont attendus, à savoir : le maintien ou la restauration dans un état favorable des habitats et des espèces d'intérêt communautaires du site. On ne peut pas définir des objectifs longs termes de façon floue ou mouvante si l'on souhaite pouvoir évaluer les résultats obtenus (ou non), ni y faire figurer les activités dont Natura 2000 n'est pas l'objet.

Le CRC Bretagne sud indique qu'il faut quand même bien parler des activités.

Il est répondu que l'état initial, les facteurs d'influence et les objectifs opérationnels tiennent bien compte des activités. Par ailleurs, la définition des actions de gestion sera nécessairement reliée aux activités pour qu'elles soient adaptées au contexte local. Néanmoins, l'objectif de la gestion du site Natura 2000 reste bien la conservation des habitats et des espèces pour lesquels il a été désigné.

SUBAGREC et Bretagne vivante indiquent que ces discussions auront lieu après dans la démarche, qu'il convient que les enjeux de conservation et les OLT soient suffisamment clairs pour pouvoir également anticiper de futurs usages et que ce sont les activités qui devront être compatibles avec ces enjeux et non l'inverse.

Une discussion sur les manques de connaissances pour certains enjeux de conservation a ensuite eu lieu. En effet certains habitats semblent mal connus (ex : récifs d'hermelles pas entièrement compris dans le site, fonction des habitats notamment pour les sables, complétude des cartographies des herbiers ou des bancs de maërl). Les critères de hiérarchisation des enjeux liés aux habitats marins sont rappelés en indiquant que pour certains, les connaissances générales sur les habitats ont permis d'identifier les enjeux prioritaires (suivant les menaces, les fonctionnalités connues, ou la représentativité du site). Néanmoins, pour d'autres ça n'est pas le cas. Les connaissances du milieu marin sont souvent partielles du fait des

moyens importants qui sont nécessaires pour l'étudier. Des besoins d'acquisitions de connaissances complémentaires semblent déjà être identifiés (prospection des hermines, fonctionnalité des sables, distribution des habitats à forte valeur patrimoniale). Ces besoins pourront être discutés dans le cadre des objectifs opérationnels et des actions à mettre en œuvre et en fonction des moyens disponibles.

ISMER relaie des observations de « pages » en nombre important la nuit sur les fonds sableux.

2) Atelier portant sur les objectifs à long terme (OLT) :

Il est finalement décidé de discuter des propositions faites (tableaux Excel transmis) avec l'ensemble des participants» plutôt qu'en petits groupes.

Une discussion sur les suivis (et leurs financements) en rapport avec les niveaux d'exigences proposés pour chaque enjeu a lieu.

L'AAMP indique qu'à ce stade, l'ensemble des niveaux d'exigences connus pour chaque enjeu ont été intégrés aux tableaux de bord (partie haute sur les OLT) sans préjuger des suivis qui pourront être mis en œuvre. Ces niveaux d'exigences (surface, structure et fonction) sont définis au regard de la définition du bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (directive Habitat Faune et Flore) :

«L'état de conservation» d'un habitat naturel sera considéré comme «favorable» lorsque : – son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension (surface) et – la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible et – l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable (fonction);

Les méthodes de suivis pour chaque habitat sont présentées dans les tableaux de manière synthétique et à titre indicatif. Ces méthodes ont été recensés dans la bibliographie scientifique portant sur Natura 2000 ou aux AMP (MNHN et JNCC -Royaume-Uni). Néanmoins, des précisions/adaptations en lien avec le Programme de surveillance (PdS) DCSMM seront sans doute proposées (cf. § sur le PdS).

Concernant les suivis, l'AAMP indique qu'une stratégie de suivi à l'échelle du réseau de site Natura 2000 est en cours de définition. En effet, les moyens importants pour assurer les suivis en mer imposent de mutualiser ces suivis à l'échelle du réseau de sites Natura 2000 en mer ou des façades maritimes plus généralement. Il n'est pas envisageable de faire tous les suivis sur tous les sites Natura 2000 en mer. Un suivi cohérent et représentatif des habitats et des espèces au sein du réseau de site est donc recherché.

Cette stratégie repose particulièrement sur le Programme de surveillance (PdS) de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). De manière synthétique, ce programme de surveillance intègre les suivis existants (ex : DCE) et des dispositifs complémentaires à mettre en œuvre au regard des objectifs de la DCSMM. La mise en œuvre opérationnelle du programme de surveillance est en cours de définition avec les référents scientifiques pour 13 sous programmes (oiseaux, biodiversité, réseaux trophiques, déchets, intégrité des fonds, etc.). L'AAMP est en charge de la coordination de 4 sous programmes ainsi que de la coordination des différents sous programmes du PdS entre eux avec l'Ifremer. Elle veille ainsi à ce que les besoins de suivis dans les sites Natura 2000 soient pris en compte.

Par ailleurs, si des suivis plus locaux existent au sein du site Natura 2000, il est possible de s'appuyer sur ces derniers de façon plus opportuniste. Par exemple sur le site de l'île de Groix, des suivis existent déjà :

- Un point de suivi du réseau REBENT (Réseau benthique)
- Le suivi mis en place dans le cadre du site d'immersion ;

Ces deux suivis pourraient ainsi contribuer aux suivis des habitats sur le site Natura 2000 de l'île de Groix.

Mme Mainguy de la région Bretagne (antenne portuaire de Lorient) indique qu'elle est favorable au partage des connaissances issues du suivi réalisé pour le site d'immersion. Le suivi réalisé correspond au protocole DCE Benthos et sera donc cohérent avec d'autres points de suivi mis en place par ailleurs.

Une question est posée sur l'impartialité du bureau d'étude qui fait ce suivi. Mme Mainguy répond que le BE (In vivo) a été formé par le MNHN¹ pour effectuer le suivi. Ce suivi peut à la fois apporter des éléments de connaissance pour l'habitat rocheux à laminaires mais aussi pour les sables puisque un suivi granulométrique et indice AMBI est fait.

¹ Muséum National d'Histoire Naturelle

Une discussion a lieu sur les protocoles en lien avec les différents niveaux d'exigences. La DREAL indique que la réflexion sur les protocoles est importante. Sur le milieu terrestre, Natura 2000 a souffert initialement d'un manque de cohérence mais que les travaux du MNHN (coordinateur scientifique de Natura 2000) permettent aujourd'hui de mieux cadrer et évaluer l'état de conservation de façon cohérente.

L'AAMP indique que la plupart des méthodes de suivis indiqués dans les tableaux de bord ont été recensés par le MNHN pour permettre l'évaluation de l'état de conservation (Lepareur, 2011). Les réflexions actuelles dans le cadre du programme de surveillance de la DCSMM viendront également préciser surement ces protocoles.

Il est rappelé que tous ces suivis ne pourront pas être mise en œuvre sur le site de Groix, un choix devant être opérés en fonction de la stratégie mise en place au niveau du réseau de sites Natura 2000 en mer et des opportunités au niveau local (par exemple : suivi du site d'immersion, plongées dédiées SUBAGREC, autres... ?).

3) Révision par le groupe de travail des OLT de chaque enjeu.

Il est décidé de supprimer dans la case « indicateur d'état » le terme « intégrité » qui peut porter à confusion et de ne garder que le nom de l'habitat en tant que tel.

De même, il est fait remarquer qu'actuellement, les colonnes 'protocoles de suivi' des tableaux de bord correspondent davantage à des techniques. C'est en effet en partie vrai pour l'instant mais à terme il s'agit bien d'y inscrire les protocoles.

Les connaissances actuelles sur les habitats du site issues de CARTHAM ne recensent pas de dégradation majeure de ces derniers. Les objectifs à long terme proposés visent donc à maintenir le bon état de conservation des habitats (plutôt que restaurer).

Néanmoins J-M. Crouzet (SUBAGREC) indique que certains habitats ont bien évolués dans les 10 dernières années. Notamment sur les secteurs des Grands sables et de Quelhuit où les herbiers sont plus fragmentés qu'il y a 13 ans. Pour les bancs de maërl, certains bancs sont plus « massifs » que d'autres selon les secteurs (p. ex. à l'ouest, vers les sables rouges à 15-20 m de profondeur, bancs très épais : M. Hess et J-M. Crouzet). Mme Rio demande si les bancs ont été exploités. Il est répondu par la négative mais qu'en revanche la pêche à la drague est potentiellement présente sur certains bancs compris dans le gisement à coquilles St Jacques.

Même si nous ne disposons pas de mesure exacte de l'état des habitats 10 ans auparavant il faut donc considérer et garder ce retour d'information sur leur évolution (dégradation éventuelle) qui est connue par ailleurs (dégradation des herbiers du Golfe du Morbihan, dégradation des bancs de maërl au Glénan par leur exploitation).

Les niveaux d'exigences spécifiques à chaque enjeu sont ensuite présentés et discutées.

L'ensemble des Tableaux de bord a été passé en revue et la séance se clôture en invitant les participants à faire, le cas échéant, leurs retours avant le 20 mai et ce afin de pouvoir aborder le sujet des facteurs d'influence et objectifs opérationnels lors du prochain GT du 31 mai 2016.